

PREFECTURE DE LA MOSELLE

BILAN D'ACTIVITE DE LA CDEC POUR 2008

DATE DE LA REUNION	N° DU DOSSIER	PROJET	VOTE	RECOURS
03/01	865	AUDUN LE TICHE : Création d'un magasin KING JOUET de 680 m ² par la SAS KING JOUET.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
03/01	866	AUDUN LE TICHE : Création d'un magasin DEFI MODE de 900 m ² par la SAS DEFI MODE.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
03/01	867	AMNEVILLE : Création d'une station-service de 290 m ² , 4 positions et 1 poids lourd par la SCI LE SPEUPLIERS et la SARL EURO NEGOCE.	Refusé par 2 voix pour, 4 voix contre, sur 6 votants	
03/01	864	SAINT LOUIS : Création d'un magasin de cristallerie de 163 m ² , d'un magasin de poterie et brocante de 1 658 m ² et d'un magasin MILLE ET UNE BOISSONS de 134 m ² au sein de l'ensemble commercial DU PLAN INCLINE par M.BLAES.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
03/01	862	MORHANGE : Création d'une station-service INTERMARCHE de 290 m ² , 4 positions et 1 poste poids lourd par transfert de la station-service de 90 m ² et 2 positions par la SNC NORMINTER EST.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
23/01	870	AUMETZ : Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 3 210 m ² comprenant un hypermarché INTERMARCHE de 3 000 m ² et une galerie marchande de 210 m ² par la SCI NIMA.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
23/01	869	AUDUN LE TICHE : Création d'un magasin de chaussures de 600 m ² par la SARL MEDIATOR.	Autorisé par 5 voix pour 1 abstention sur 6 votants	
23/01	868	AUDUN LE TICHE : Extension du supermarché CHAMPION de 1 166 m ² (2834 m ² avant ext) et passage sous l'enseigne HYPER CHAMPION par la SCI DU MOULIN.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	

23/01	871	HETTANGE GRANDE : Création d'un ensemble commercial de 3 380 m ² comprenant un supermarché MATCH de 2 497 m ² et une galerie marchande de 1 383 m ² par la SARL LA FORÊT.	Autorisé par 4 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention sur 6 votants	
20/02	872	FENETRANGE : Création d'une station-service G20 de 579,88 m ² de surface de vente et 2 positions de ravitaillement par la SCI IMMOBILIERE FENETRANGE.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
20/02	873	METZ : Création de 2 cellules commerciales spécialisées en prêt à porter pour hommes, femmes et enfants d'une surface de vente totale de 519 m ² (279 m ² et 240 m ²), au sein du centre SAINT JACQUES par la SA HOLDING METZ SAINT JACQUES et la SAS METZ INVESTISSEMENT.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
20/02	874	SAINT AVOLD : Création d'une station-service, en annexe à l'hypermarché CORA de LONGEVILLE LES SAINT AVOLD, de 300 m ² de surface de vente et 9 positions de ravitaillement par la SAS CORA.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
07/03	876	METZ : Création du centre commercial du BOULEVARD DE TREVES de 5 491 m ² : supermarché de 1 136 m ² , magasin alimentaire de 572 m ² , déco maison de 572 m ² , meubles de 1 141 m ² , arts de la table de 382 m ² , prêt à porter de 656 m ² , chaussures de 209 m ² , lingerie de 209 m ² , accessoires de mode de 208 m ² , multimédia de 135 m ² , fleurs de 135 m ² et loisirs culturels de 136 m ² par la SA TREVES INVESTISSEMENTS.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
07/03	877	ENNERY : Création d'un supermarché CHAMPION de 1 800 m ² et 4 cellules d'une surface de vente totale de 740 m ² par la SA NOEL PROMOTIONS.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	

07/03	878	MONTOY FLANVILLE : Création d'un magasin GEDIMAT LORCA de 2 300 m ² dont 2 000 m ² de surface non couverte par la SAS SICAMO.	Autorisé par 5 voix pour sur 5 votants	
07/03	875	AUMETZ : Création d'une station-service, en annexe à l'hypermarché INTERMARCHE, de 44 m ² et 2 positions par la SCI NIMA.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
03/04	882	SARREBOURG : Création par transfert de la station-service E.LECLERC de 220 m ² et 9 positions avec extension de 209,20 m ² et 6 positions par la société SARREDIS.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
03/04	880	ENNERY : Création d'une station-service CHAMPION de 150 m ² et 2 positions par la SA NOEL PROMOTIONS.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
03/04	879	OETING : Création d'une station-service SUPER U de 390 m ² dont 65 m ² de vente de gaz et 6 positions par la SAS OETING DISTRIBUTION.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
03/04	881	MORSBACH : Extension en intérieur du magasin LEROY MERLIN de 2 000 m ² (actuel : 6000 m ² int et 4000 m ² ext) par la SA LEROY MERLIN France.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
13/05	886	HAMBACH : Création d'un hôtel PREMIERE CLASSE de 60 chambres par la SCI EUR'HÔTEL.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
13/05	883	TALANGE : Création d'un supermarché LIDL de 948 m ² et d'une cellule boucherie de 25 m ² par la SNC LES ALPES.	Autorisé par 5 voix pour 1 voix contre sur 6 votants	
13/05	884	SARREBOURG : Création par transfert d'un supermarché LIDL de 598 m ² avec extension de 375 m ² par la SNC LIDL et la SARL CREATIM.	Autorisé par 5 voix pour 1 voix contre sur 6 votants	
19/06	895	MOULINS LES METZ : Création d'un magasin CHAUSS'EXPO de 512 m ² par la SA DESMAZIERES.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
19/06	890	SEMECOURT : Création d'un magasin SATURN de 4 245 m ² par la SARL IMCOB.	Refusé par 2 voix pour 4 voix contre sur 6 votants	Recours du pétitionnaire à la CNEC autorisé par la CNEC le 2/10/08
		LEMUD :	Autorisé par 6 voix	

19/06	889	Création d'un magasin de cuisines et salles de bains de 552 m ² par la SCI PADEN.	pour sur 6 votants	
19/06	887	BOULAY : Création d'un supermarché ALDI de 802 m ² par reconstruction après destruction du supermarché ALDI de 514 m ² par la SAS IMMALDI ET CIE.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
19/06	888	AUDUN LE TICHE : Création d'un magasin de textiles et accessoires ZEEMAN de 245 m ² par la SNC ZEEMAN TEXTIELSUPERS et la SARL MEDIATOR.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
01/07	891	HAUCONCOURT : Création d'un magasin CROC' AFFAIRES de 790 m ² par la SAS MS TRANSACTIONS et la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
01/07	892	HAUCONCOURT : Création d'un magasin de piscines et accessoires IRRIJARDIN de 233 m ² par la SARL AA PISCINE DIFFUSION et la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
01/07	894	HAUCONCOURT : Création d'un magasin de cuisines et salles de bains ECONOVA de 570 m ² par la SARL WUNDY et la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
01/07	893	FORBACH : Création d'un magasin KIABI de 1 990 m ² par la SAS KIABI EUROPE et la SA GNC HOLDING.	Autorisé par 5 voix pour 1 abstention sur 6 votants	
24/07	897	MONDELANGE : Création d'un supermarché ED de 920 m ² et cellule boulangerie de 75 m ² par la SAS ED et la SARL DU GRES.	Refusé par 3 voix pour 2 voix contre sur 5 votants	
24/07	898	TERVILLE : Extension du supermarché ED de 215 m ² (763 m ² avant ext) par la SAS ED.	Autorisé par 5 voix pour sur 5 votants	
24/07	896	BOUSSE : Création d'un supermarché ED de 836 m ² et cellule boulangerie de 80 m ² par la SAS ED.	Autorisé par 5 voix pour sur 5 votants	
24/07	899	SARREGUEMINES : Création d'un magasin FESTIV' IDEES de 714 m ² par la SARL HAPPY SERVICES.	Autorisé par 5 voix pour sur 5 votants	
		CLOUANGE : Extension du supermarché	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	Recours au TA par la SA CALIO

04/09	902	SUPER U de 1 000 m ² et création d'une galerie marchande de 1 160 m ² par la SAS SANDEX.		
02/10	904	MOULINS LES METZ : Extension du magasin BRICOMAN de 1 943 m ² (5 990 m ² avant ext) par la SA BRICOMAN et la société IMMOBILIERE BRICOMAN France.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
23/10	906	FEVES : Création d'un magasin KIABI de 1 800 m ² par la société KIABI EUROPE.	Refusé par 1 abstention, 3 voix contre, 2 voix pour, sur 6 votants	
23/10	907	FEVES : Création d'un magasin TOP OFFICE de 1 000 m ² par la SARL TOP OFFICE.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
23/10	908	FEVES : Création d'un magasin C&A de 1 599 m ² par la société MARCA FRANCE.	Refusé par 1 abstention, 2 voix pour, 3 voix contre, sur 6 votants	
23/10	911	SARREBOURG : Extension de 2 300 m ² (2 414 m ² avant ext) du magasin BRICO DEPOT par la SASU EURO DEPOT IMMOBILIER.	Autorisé par 5 voix pour sur 5 votants	
13/11	914	MOULINS LES METZ : Création de 7 cellules d'une sv totale de 4 970 m ² : MAXI ZOO de 580 m ² , CASA de 540 m ² , AUTOBACS de 1500 m ² , TOP OFFICE de 1250 m ² , INTERIOR'S de 550 m ² , 2 magasins de meubles de 450 m ² et 100 m ² par la SCI STRA.	Refusé par 3 abstentions , 3 voix contre, sur 6 votants	
13/11	917	AMNEVILLE : Création d'un ensemble LE MARCHÉ DES THERMES de 12 975 m ² comprenant un hypermarché INTERMARCHÉ de 4 090 m ² , une galerie marchande de 6 999 m ² , un magasin VÊTI de 1 236 m ² , un supermarché NETTO de 650 m ² ainsi qu'une station-service de 290 m ² et 5 positions par la SCI LES PEUPLIERS et la SARL EURO NEGOCE.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	

13/11	918	MONDELANGE : Création d'un ensemble commercial de la SENTE de 9 cellules de 8 978 m ² : BEBE DEPÔT de 1250 m ² , MODERN PLASTIC de 1540 m ² , JEAN DELATOURE de 400 m ² , LA HALLE O CHAUSSURES de 620 m ² , LA HALLE de 1249 m ² , 2 magasins de prêt à porter de 1995 m ² et 605 m ² et 1 magasin d'optique de 183 m ² et 1 magasin de meubles de 1136 m ² par la SCI MONDEL.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	
13/11	912	FAMECK : Création de 9 cellules de 5990 m ² : LA HALLE de 1200 m ² , LA HALLE O CHAUSSURES de 650 m ² , JEAN DELATOURE de 300 m ² , ATOL OPTICIENS de 300 m ² , GRAND FRAIS de 950 m ² , 1 magasin de sport de 1000 m ² , 1 magasin de meubles de 550 m ² , 1 magasin non spécialisé de 860 m ² et 1 magasin non alimentaire de 180 m ² par la SARL DE LA FELTIERE.	Autorisé par 6 voix pour sur 6 votants	

⇒ La Commission Départementale d'Equipeement Commercial ne s'est pas réunie en décembre 2008